

Conseil Municipal du	2 décembre 2019	à	18h00
N°ordre	47	Titre	Budget Principal - Droits et taxes funéraires à compter du 1er janvier 2020
N° identifiant	2019-0273		
Rapporteur(s)	Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX		
Date de la convocation	05/11/2019		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	P.J.	
Secrétaire(s) de séance	Mme Manon LABAYE et M. François BLANCHARD		
Membres en exercice	53		
Quorum	27		
Présents	45	M. Alain CLAEYS - <b>Maire</b>  M. Jules AIMÉ - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Laurence VALLOIS-ROUET <b>Adjointes</b> Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLEIRE - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Manon LABAYE - M. Laurent LUCAUD - M. Jean-José MASSOL - Mme Francette MORCEAU - M. Philippe PALISSE - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN - M. François BLANCHARD <b>Conseillers municipaux</b>	
Absents	3	Mme Régine FAGET-LAPRIE <b>Adjointe</b> M. Jean-Baptiste RICCO - M. Aurélien TRICOT <b>Conseillers municipaux</b>	

Mandats	5	<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>
		Mme Clotilde BALLON	M. François BLANCHARD
		M. Jean-Marie COMPTE	Mme Jacqueline GAUBERT
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Peggy TOMASINI
		Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE	M. Patrick CORONAS
		M. Édouard ROBLOT	Mme Jacqueline DAIGRE

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la 1 à 9, 16, 18, 50, 53, 63 à 64, 33, 10 à 15, 17, 19 à 32, 34 à 49, 51 à 52, 54 à 58, 60 à 62 et 59.  Est sortie Mme Coralie BREUILLÉ. Sortie de Mme Francette MORCEAU.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique
------------------	--

Les concessions de terrain, les cases de columbarium ainsi qu'un certain nombre d'interventions pratiquées dans les cimetières font l'objet de droits et de taxes au profit du Budget Principal.

Il vous est proposé une majoration de ces tarifs de l'ordre de 1,20 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 selon les grilles suivantes :

## CONCESSIONS

<b>Concessions de terrain</b>	
10 ans, pour un seul corps (2 m <sup>2</sup> )	68,41 €
30 ans, pour 2 corps (2 m <sup>2</sup> )	214,80 €
30 ans, le m <sup>2</sup> complémentaire	107,40 €
50 ans (2 m <sup>2</sup> )	764,31 €
50 ans, le m <sup>2</sup> complémentaire	382,15 €

<b>Concessions de terrain pour caveaux à urnes (0,80 m x 0,80 m)</b>	
10 ans	46,35 €
30 ans	110,97 €
50 ans	397,36 €

<b>Concessions de case de columbarium</b>	
10 ans	301,12 €
30 ans	444,77 €

## DROITS ET TAXES FUNÉRAIRES

<b>Inhumation</b> (exonération pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans dans l'année en cours)	
Taxe d'inhumation, pour chaque inhumation d'un cercueil ou reliquaire en sépulture	75,65 €

<b>Crémation</b> (exonération pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans dans l'année en cours)	
Taxe de crémation, l'unité	49,54 €
Pour chaque dépôt d'urne en concession (pleine terre ou caveau), en cavurne, en columbarium, scellement d'urne sur un monument et enfouissement de cendres au Jardin du Souvenir	26,11 €

<b>Droits de dépôt en caveau provisoire</b>	
Les deux premiers jours	Exonéré
A partir du 3 <sup>ème</sup> jour et par période de 30 jours <i>Dans la limite de 3 maximum ; toute période commencée est due.</i> Les deux premiers jours suivant le jour du dépôt sont gratuits ; les dimanches et jours fériés ne sont pas pris en compte.	70,28 €

<b>Droits de dépôt de matériel</b> (benne à gravats, remorque, minipelle...)	
La gratuité est accordée pour les deux premiers jours du dépôt du matériel, celui-ci devant être évacué le lendemain, avant la fermeture du cimetière.	Exonéré
A partir du 3 <sup>ème</sup> jour et par jour Le dépôt n'est pas autorisé les dimanches et jours fériés.	37,29 €
Frais de dossier pour rétrocession de concession	44,73 €

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- de donner votre accord sur les grilles de tarification
- d'imputer les recettes correspondantes aux articles 70311 et 70312 du budget Principal.

POUR	32	
CONTRE	16	Mme Martine APERCÉ, M. Jacques ARFEUILLÈRE, M. Frédéric BOUCHAREB, Mme Jacqueline DAIGRE, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, Mme Valérie FRANCHET-JUBERT, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Aïcha HOUSSEIN, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, Mme Manon LABAYE, M. Jean-José MASSOL, M. Philippe PALISSE, M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Mme Marie-Dolorès PROST, M. Édouard ROBLOT, M. Alain VERDIN.
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	2	Mme Coralie BREUILLÉ, Mme Francette MORCEAU

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE	Adopté
------------------	--------

Affichée le	9 décembre 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	9 décembre 2019
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20191202-117477-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.10
Nomenclature Préfecture	Divers